



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/43/236  
S/19676  
23 mars 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-troisième session  
Point 36 de la liste préliminaire\*  
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT  
SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-troisième année

Lettre datée du 22 mars 1988, adressée au Secrétaire général par  
le Président par intérim du Comité spécial contre l'apartheid

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'appel adopté par le Séminaire régional sur le rôle des médias d'Amérique latine et des Caraïbes dans la campagne internationale contre l'apartheid, qui s'est tenu à Lima (Pérou) du 7 au 9 mars 1988 (voir annexe).

Le Séminaire a été organisé par l'Organisation des Nations Unies en coopération avec le Gouvernement péruvien.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire publier cet appel comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Président par intérim du Comité  
spécial contre l'apartheid,

(Signé) Guennadi I. OUDOVENKO

\* A/43/50.

ANNEXE

Appel adopté le 9 mars 1988 par le Séminaire régional sur  
le rôle des médias d'Amérique latine et des Caraïbes dans  
la campagne internationale contre l'apartheid, tenu à  
Lima (Pérou) du 7 au 9 mars 1988

1. Le Séminaire régional sur le rôle des médias d'Amérique latine et des Caraïbes dans la campagne internationale contre l'apartheid, organisé par le Comité spécial contre l'apartheid de l'ONU en coopération avec le Gouvernement péruvien, s'est tenu à Lima (Pérou) du 7 au 9 mars 1988.

2. Ont participé à ce séminaire des journalistes d'Amérique latine et des Caraïbes, des représentants des mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud et de Namibie et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'un certain nombre d'experts et de particuliers spécialement invités.

\* \* \*

3. Les participants au Séminaire étaient fermement convaincus que l'apartheid, question qui, en mai 1988, aura préoccupé la communauté internationale pendant 40 ans, représente plus que jamais un défi urgent et pressant à toute l'humanité. L'état d'urgence permanent injustifié en Afrique du Sud, utilisé pour réprimer brutalement la majorité noire, sans épargner même les enfants, et tous les autres adversaires de l'apartheid en Afrique du Sud, a créé une grave situation dans ce pays. Incapable de réprimer la résistance, le régime raciste de Pretoria a sévèrement restreint l'activité d'organisations comme l'UDF, l'AZAPO et maints autres groupes de pression populaires\* anti-apartheid, qui s'efforcent, malgré l'oppression, d'éliminer l'apartheid par des moyens pacifiques. Il a sévèrement restreint les activités du Congress of South Africa Trade Unions (COSATU). Cette attitude nuit sérieusement aux possibilités d'une solution pacifique du conflit sud-africain.

4. La communauté internationale doit prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter un conflit désastreux et assurer la cessation de la répression et de l'apartheid. Les quelques puissants gouvernements qui se sont obstinément refusés à prendre des mesures internationales efficaces contre l'apartheid portent une lourde responsabilité. Il faut les confronter à une pression internationale croissante et exiger d'eux qu'ils cessent leur collaboration avec l'apartheid, qu'ils cessent d'user de faux-fuyants en ce qui concerne les mesures à prendre, et qu'ils se joignent à l'action internationale contre l'apartheid sous les auspices des Nations Unies. Ces gouvernements doivent cesser de laisser leurs intérêts économiques étroits et égoïstes l'emporter sur la nécessité de lutter pour les droits de la personne humaine en Afrique du Sud.

---

\* Dix-sept organisations et 18 particuliers étaient frappés par le récent décret de restriction promulgué par le régime raciste.

5. Après avoir analysé attentivement la situation en Afrique du Sud ces 40 dernières années, les participants au Séminaire ont été d'avis, eux aussi, que l'apartheid, système de racisme institutionnalisé, est un crime contre l'humanité.

Le régime raciste d'Afrique du Sud a en outre maintenu son occupation illégale de la Namibie, territoire pour lequel l'ONU a assumé la responsabilité directe. Il mène une guerre coloniale de génocide contre la population de ce territoire. Il n'a cessé de commettre des actes d'agression et de déstabilisation contre les Etats africains indépendants voisins, en particulier contre la République populaire d'Angola, utilisant la Namibie comme un tremplin et causant d'énormes pertes humaines et matérielles. A cette fin, le régime raciste continue d'utiliser, outre ses propres troupes, des groupes fantoches comme les bandits du RENAMO et de l'UNITA.

6. L'apartheid représente également une menace à la paix et à la sécurité internationales. Il faut le détruire car il ne peut être réformé. La lutte du peuple sud-africain pour le plein exercice de son droit à l'autodétermination dans une société démocratique non raciale et non fragmentée et la lutte du peuple namibien pour une indépendance nationale authentique sont des luttes légitimes qui méritent l'appui de tous les gouvernements, organisations et particuliers.

7. Les médias ont une responsabilité particulière pour ce qui est de modeler l'opinion publique internationale et de la sensibiliser à la grave situation en Afrique du Sud, en Namibie et dans l'ensemble de l'Afrique australe. Ils doivent promouvoir un appui efficace à la fois en faveur des peuples en lutte d'Afrique du Sud et de Namibie pour la libération, et en faveur des Etats de première ligne. Cette responsabilité est encore plus importante étant donné la stricte censure récemment imposée par le régime de Pretoria pour empêcher un courant libre et sans entrave d'informations concernant la répression inhumaine et la violence contre ces peuples, y compris la détention et la torture de milliers d'enfants. Les médias doivent donc dévoiler et contrer la calomnieuse propagande du régime raciste et de ses amis contre la lutte de libération.

8. Les participants au Séminaire ont condamné le maintien en détention, la persécution et le harcèlement des agents des médias en Afrique du Sud, réaffirment leur solidarité avec leurs collègues des médias sud-africains, ainsi que leur ferme position sur les principes de la liberté de la presse et de la liberté d'association.

9. Le Séminaire reconnaît le rôle crucial que peuvent jouer les médias internationaux dans la lutte contre la stricte censure imposée sur les moyens de communication de masse par le régime raciste.

10. Dans ce contexte, le Séminaire remercie la grande majorité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui ont réagi positivement en faveur de la campagne internationale contre l'apartheid, partant de leur propre solidarité avec cette juste cause et de leur engagement en sa faveur et inspirés par la nature historique de leurs propres sociétés multiraciales.

11. Pour toutes ces raisons, le Séminaire lance un vibrant appel aux moyens de communication de masse, aux organisations non gouvernementales, aux syndicats et aux journalistes et écrivains d'Amérique latine et des Caraïbes pour que, prouvant leur attachement à la liberté d'expression, ils prennent les mesures suivantes :

- A. Augmenter leur participation active à la campagne d'information pour sensibiliser encore l'opinion publique internationale concernant les faits réels relatifs au régime criminel d'apartheid en Afrique du Sud et en Namibie occupée;
- B. Aider à élargir le consensus sur la nécessité d'une action internationale efficace pour éliminer totalement l'odieux système d'apartheid et pour assurer l'indépendance immédiate de la Namibie;
- C. Faire largement connaître et réaffirmer la légitimité de la lutte des peuples sud-africain et namibien et les aider dans la diffusion de l'information;
- D. Faire connaître toutes les activités menées par les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les particuliers à l'appui de la lutte internationale contre l'apartheid;
- E. Coopérer entre eux, avec l'ONU et en particulier le Comité spécial contre l'apartheid, ainsi qu'avec les centres d'information des Nations Unies pour diffuser largement des informations sur l'action internationale contre l'apartheid;
- F. Faire connaître largement toutes les violations de la liberté d'expression et de communication en Afrique du Sud et en Namibie et donner tout l'appui possible aux journalistes travaillant en Afrique du Sud et en Namibie qui subissent l'oppression du régime;
- G. Mobiliser une action concertée des médias internationaux pour obtenir la libération immédiate de Swelakhe Sisulu et autres membres des médias en détention depuis la déclaration de l'état d'urgence;
- H. Dévoiler et dénoncer pleinement la calomnieuse propagande du régime d'apartheid ainsi que les groupes et sociétés transnationaux qui promeuvent les intérêts du régime d'apartheid dans d'autres pays. Il faut appeler clairement l'attention sur toutes les tentatives du régime raciste de diffamer les mouvements de libération et de déformer l'information sur l'agression et la déstabilisation des Etats de première ligne et autres Etats africains indépendants de la région;
- I. Enquêter sur tous les incidents de collaboration avec le régime de Pretoria par des gouvernements, des sociétés transnationales et d'autres groupes, en violation des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la question, et les dénoncer;
- J. Faire connaître largement la célébration d'événements commémoratifs internationaux touchant la lutte en Afrique du Sud et en Namibie;

- K. Promouvoir l'établissement et le fonctionnement de groupes anti-apartheid nationaux et régionaux de journalistes aux fins de faire ressortir le rôle joué par les agents de communication d'Amérique latine et des Caraïbes dans la campagne internationale contre l'apartheid.

12. Les participants au Séminaire ont réaffirmé leur total appui à la lutte légitime que mènent les mouvements de libération nationale et d'autres forces de lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud même. Ils ont demandé une action internationale concertée, y compris l'adoption de sanctions globales obligatoires contre Pretoria afin d'amener l'élimination de l'apartheid. Le Séminaire a exprimé sa solidarité inébranlable avec le peuple de Namibie dans sa lutte héroïque pour la libération nationale sous la direction de la SWAPO, son seul représentant authentique, et lance un appel pour que les médias internationaux augmentent leur assistance à la Namibia Press Agency (NAMPA), l'agence de presse de la SWAPO, afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de ses fonctions.

#### RESOLUTION I

##### Les participants au Séminaire,

Soulignant l'importance du rôle que joue le Pérou dans la lutte internationale contre l'apartheid, du fait qu'il est membre du Comité spécial contre l'apartheid, qu'il préside l'Equipe spéciale pour les prisonniers politiques ainsi que la Conférence mondiale pour l'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud raciste, et qu'il participe au Fonds Africa,

Prenant note de l'appui indéfectible du Pérou pour les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie et de sa solidarité avec eux,

Remercie le peuple et le Gouvernement péruviens d'avoir accueilli le Séminaire et de la chaleureuse hospitalité offerte à tous ses participants, et rendent hommage au Président Alan García pour ses actions remarquables dans la lutte contre le racisme ainsi que pour sa solidarité avec les peuples africains.

Adoptée le 9 mars 1988

#### RESOLUTION II

##### Les journalistes d'Amérique latine et des Caraïbes participant au Séminaire,

Expriment leur solidarité professionnelle avec les journalistes d'Afrique du Sud, en particulier ceux de la presse non officielle, qui font l'objet de mesures croissantes de harcèlement, de persécution et de détention de la part du régime d'apartheid;

Rendent hommage au courage et à la détermination de leurs collègues sud-africains;

S'engagent à apporter leur appui moral et leur assistance à la vaillante lutte de leurs collègues journalistes sud-africains.

Adoptée le 9 mars 1988